

Présents :

- Elus : Mme TROUNIAC et M. PANN
- Parents d'élèves : Mmes BRENON-LOUESDON, DELAUNAY, EDELINNE, MARY, et M. MATERKLAS
- Enseignantes : Mmes BAUDOUIN, CHAMPENOIS, CHARRIAU, DÉON, PELLETIER et PROUST - Enseignante / Directrice : Mme NOVO

Absences excusées :

Mme BESANÇON, Inspectrice de l'Education Nationale,
Mmes BILGER, GRIGNON, LABORDERE, LOUAULT et MAZE représentantes des parents d'élèves,
Mmes BODIN, HENRY et MARCHAND, enseignantes
Mme ROY, DDEN
Les membres du RASED

ORDRE DU JOUR : RYTHMES SCOLAIRES

1. Changement de rythmes scolaires à la prochaine rentrée.

Le conseil d'école extraordinaire accepte de revenir à la semaine de 4 jours pour qu'il y ait un consensus au sein de la commune. Se pose alors la question des horaires d'ouverture de l'école.

2. Propositions d'horaires

Les horaires proposés par l'école sont les suivants :

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis : matins : 8h45-12h et après-midis : 13h45-16h30

Les horaires proposés par la mairie sont les suivants :

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis : matins : 8h30-12h et après-midis : 14h-16h30

3. APC

Les membres du conseil d'école considèrent que le temps le plus pertinent pour réaliser les APC est le temps de pause méridienne afin d'éviter aux familles pour lesquelles il y a plusieurs enfants de revenir plusieurs fois à l'école en début ou en fin de journée.

VOTES

Il y a 14 votants

- 1^{er} vote concernant les horaires proposés par l'école :
Pour : 11
Contre : 2
Abstention : 1
- 2^e vote concernant les horaires proposés par la municipalité :
Pour : 4
Contre : 10
Abstention : 0

CONCLUSION

Les horaires adoptés par le conseil d'école sont donc :

lundi, mardi, jeudi et vendredi : matin : 8h45-12h et après-midi : 13h45-16h30.

Secrétaire de séance : La directrice, Mme NOVO